

## AUDIT PMA

Société à responsabilité limitée au capital de 21 670 Euros  
Siège social: ZAC d'épinay – 293 rue de la Farnière – 69400 GLEIZE  
450 720 842 RCS VILLEFRANCHE TARARE

200 9/24/14

033413

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille neuf, le 31 octobre, à 8 heures,

Les associés de la société AUDIT PMA, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à GLEIZE (69 400) ZAC d'épinay – 293 rue de la Farnière, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale extraordinaire, sur convocation qui leur a été faite par la gérance.

L'Assemblée est présidée par madame Laurence FLOURET, gérante-associée.

Il est constaté que sont présents ou représentés

SARL CALEXCO, propriétaire de 10 335 parts sociales, représentée par M. Emmanuel MEUNIER,  
M. Emmanuel MEUNIER, propriétaire de 500 parts sociales,  
Mme Laurence FLOURET, propriétaire de 10 835 parts sociales.

Le quorum des associés étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer. La Présidente dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres:

- le texte des résolutions,
- un exemplaire des statuts.

Puis la Présidente déclare que tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux associés, l'ont été.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

#### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport des gérants concernant la modification de l'objet social.
- Questions diverses

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après prise de connaissance de la lecture des rapports des gérants concernant le changement de l'objet social à savoir :

Pour des raisons de réorganisation des activités, il a été décidé de la suppression de l'activité d'expertise comptable. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 la société AUDIT PMA n'effectuera donc qu'une activité de Commissariat aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après approbation du changement de l'activité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, décide de mettre à jour l'article 3 des statuts, à savoir :

cf 21

Mention avant modification :

« La société a pour objet l'exercice des missions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. »

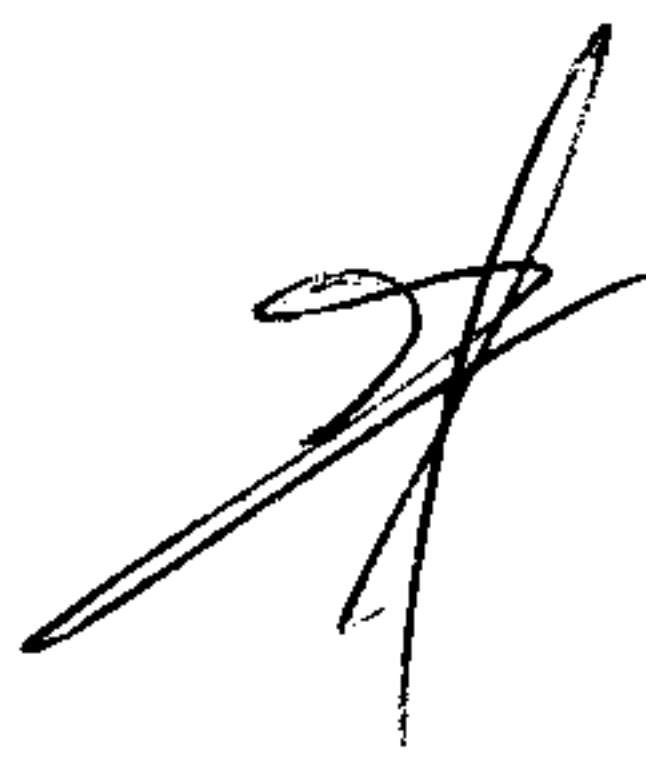
Mention après modification :

« La société a pour objet l'exercice des missions de commissaire aux comptes. »

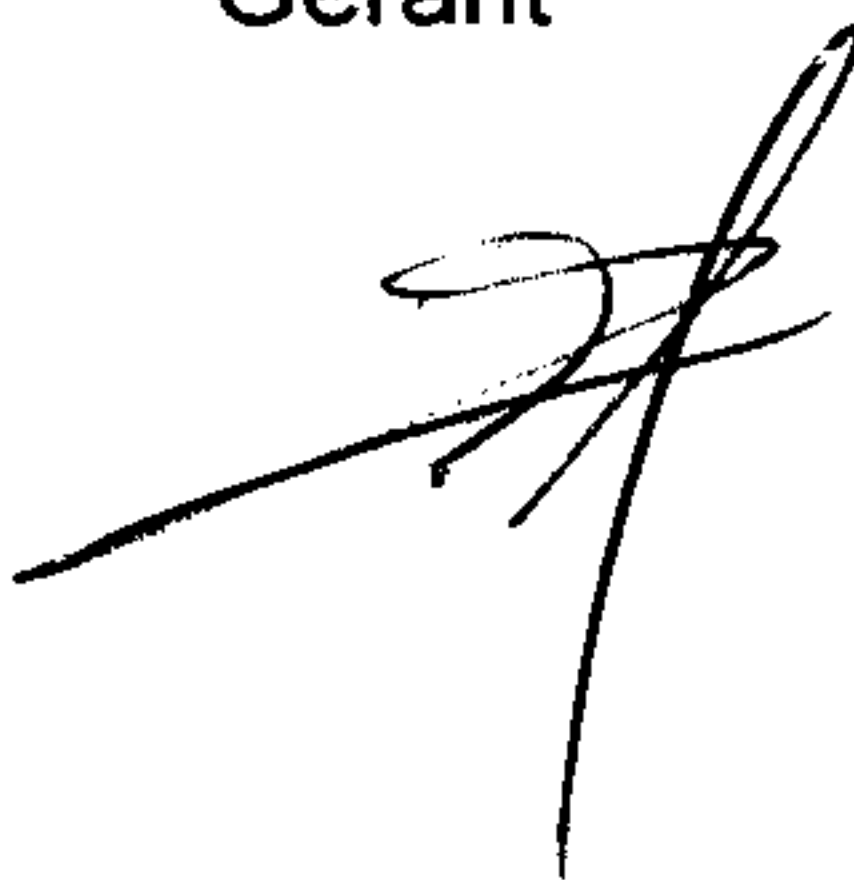
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le gérant, ainsi que par les associés présents.

**M. Emmanuel MEUNIER**  
Gérant associé



**SARL CALEXCO**  
Associée  
Représentée par  
Mr Emmanuel MEUNIER  
Gérant



**Mme Laurence FLOURET**  
Gérante associée

